

MAMBO!

Recent research findings in Eastern Africa

Le dernier Etat swahili - la fondation du sultanat de Witu au XIXe siècle Clélia Coret

Volume X n° 1 - 2012

Cet article porte sur l'histoire de Witu, sultanat fondé au XIXe siècle sur le continent par des Swahili originaires de Pate (île et cité-Etat dans l'archipel de Lamu au Kenya), et oublié de l'historiographie, bien que la région ait fait l'objet d'un grand nombre d'études tant historiques qu'archéologiques. Pourtant, étudier le sultanat de Witu est un moyen d'éclairer des questionnements larges qui concernent toute la côte swahili : l'économie de plantation, le marronnage, les relations de clientèle, la résistance à l'expansion coloniale, qui est ici à la fois européenne mais aussi arabe, car les Omanais dominent la côte swahili durant toute la première moitié du XIXe siècle. De plus, face à la domination politique, économique et sociale, Witu semble avoir été un refuge pour des élites swahili en proie au déclin. Dans quelle mesure le sultanat de Witu a-t-il cherché à rassembler des partisans autour d'un discours centré sur la préservation de valeurs et de normes considérées comme « swahili » ?

Cité de l'archipel de Lamu, Pate connaît une période d'apogée aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cette puissance économique et politique étend son influence bien au-delà de l'archipel : le long de la côte est-africaine ainsi que sur une partie du continent, en particulier la région de l'Ozi¹. La dynastie au pouvoir à Pate depuis au moins la fin du XVIIe siècle est celle des Nabahani, qui se donnent des origines arabes². Mais à partir des années 1810, l'Imam d'Oman, Seyyid Said, réussit à s'implanter dans l'archipel et entre en concurrence directe avec une partie de la dynastie Nabahani. L'île de Pate, avec les cités de Pate et de Siyu, devient à ce moment un foyer de résistance important à la domination omanaise, puis au sultanat de Zanzibar à partir de 1840. Installés à Kau à partir de 1817, puis chassés par l'armée omanaise

au début des années 1860, les Nabahani se fixent finalement à Witu où ils tentent de conserver leur pouvoir et leur statut social.

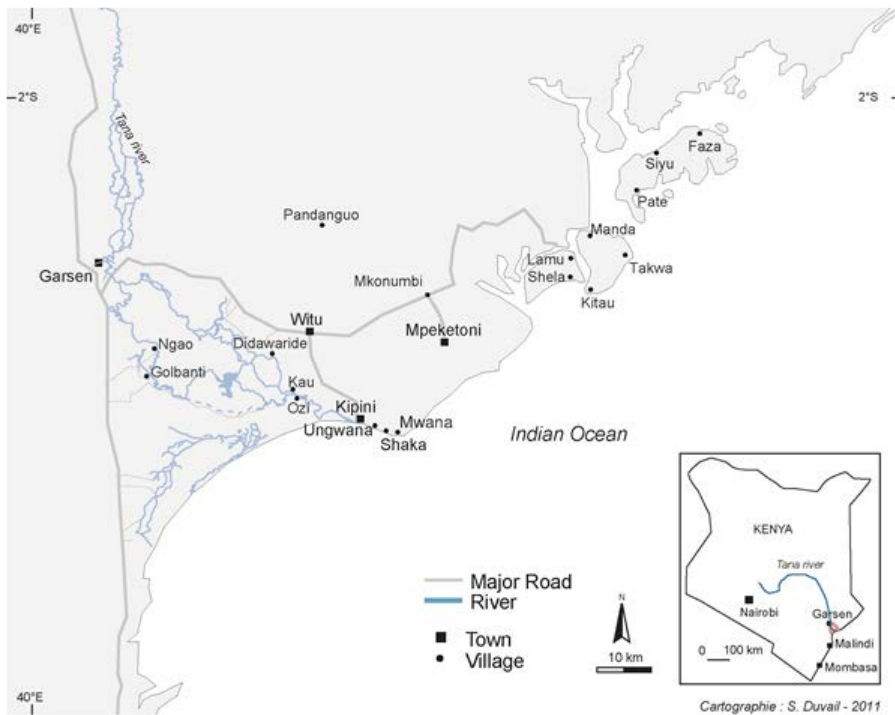
L'histoire du sultanat de Witu, au nord de la côte kenyane, a fait l'objet de bien peu de recherches, alors que cet Etat a joué un rôle fondamental dans les recompositions sociales et politiques de la région au XIXe siècle. Cet article, qui sera principalement axé sur une série de questionnements car il est issu de recherches en cours, présente les enjeux d'une étude sur Witu. Durant près d'un demi-siècle, le sultanat de Witu a en effet favorisé et accentué des contacts économiques et culturels historiquement anciens entre des populations diverses : des Swahili originaires de Pate et de Siyu, des agriculteurs pokomo présents le long du fleuve Tana, des pasteurs orma encore assez peu sédentarisés, des chasseurs-cueilleurs aweer vivant principalement dans la forêt ou encore des esclaves échappés³. Les relations hiérarchiques qui unissent ces populations sont une clé

1 VERNET, T., 2005, Les cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, 1585-1810. Dynamiques endogènes, dynamiques exogènes, Thèse de doctorat, Université Paris I.

2 POUWELS, R.L., 2002, « Eastern Africa and the Indian Ocean to 1800 : Reviewing Relations in Historical Perspective », International Journal of African Historical Studies, Vol. 35, n°2-3, p.420. VERNET, T., 2005, Les cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, Dynamiques endogènes, dynamiques exogènes, Thèse de doctorat, Université Paris I. p.350-363.

3 GLASSMAN, J.P., 1983, The Runaway Slave in Coastal Resistance to Zanzibar: the case of the Witu Sultanate, Mémoire de Master, Université du Wisconsin-Madison.

Situation de Witu sur la côte Swahili



de compréhension de l'organisation politique et sociale complexe du sultanat.

Un des principaux points d'interrogation réside dans la naissance, encore mal comprise, de ce « sultanat swahili », selon l'expression de James de Vere Allen⁴. Pour des raisons nombreuses et complexes qui seront analysées dans la suite de cet article, un groupe composé du sultan de Pate et de ses partisans s'installe à Witu en 1862 et cherche à prospérer à partir de ce centre. Mais dans quelle mesure y a-t-il eu une volonté affirmée de faire de Witu un lieu de conservation et de préservation des normes et des valeurs des *waungwana* (les patriciens swahili), c'est-à-dire de reproduire une culture littorale locale dont le mode de vie serait fondé sur l'urbanité, sur la communauté musulmane et finalement sur la domination de la famille au pouvoir à Pate, les Nabahani ? Au moment où le sultanat omanais de Zanzibar s'impose économiquement et politiquement le long de la côte est-africaine, doit-on considérer Witu comme un centre de

résistance swahili à cette expansion omanaise qui touche les villes du littoral au XIXe siècle ?

Les sources consultées pour cette étude sont de deux ordres. Il s'agit d'une part de sources orales recueillies au cours d'un travail de terrain en juillet 2011 dans la région de Witu. Les personnes interrogées à Witu-même avaient toutes un lien de parenté avec la famille régnante au XIXe siècle, les Nabahani. Dans les villages autour de Witu (pokomo à Kau, orma à Didewaride et Kitumbini, aweer à Pandanguo), les entretiens se sont principalement déroulés avec des « anciens » (*wazee*) enthousiastes de transmettre les histoires racontées par leurs aïeux. D'un autre côté, les sources européennes ont également été des matériaux indispensables à cette recherche. Il s'agit de récits d'explorateurs ayant voyagé dans la région dans la seconde moitié du XIXe siècle et d'archives consulaires. Certains Européens se sont rendus à Witu, principalement les Allemands en tant qu'alliés du sultan. Leurs témoignages sont souvent plus complets et plus abondants que ceux des Britanniques qui, en soutenant

le sultan de Zanzibar, ont très peu fréquenté Witu – où ils n'étaient d'ailleurs pas les bienvenus – et ont donc eu plus souvent affaire à des informations de seconde main.

Cet article comporte trois parties. La première porte sur les raisons de l'absence de Witu dans l'historiographie. La deuxième présente le climat de conflit général sur la côte swahili dans lequel naît le sultanat de Witu. Enfin, la troisième partie se penche sur les différentes hypothèses, ou même « légendes », autour de la fondation de Witu et sur leur portée historique.

1. Etat « oublié » dans une région pourtant très exploitée par la recherche

Witu est actuellement une petite ville située au nord de la côte kenyanne sur la route entre Mombasa et Lamu. Le recensement national de 2009 a évalué à 2 126 le nombre d'hommes et de femmes habitant la ville. A l'échelle du district de Witu, le recensement compte environ 13 000 habitants⁵. Un siècle plus tôt, la population de la région était estimée à près de 40 000 habitants par l'administration coloniale britannique⁶. Il est évidemment difficile d'estimer le nombre d'habitants à Witu au XIXe siècle, qui a pourtant pu s'élever à plusieurs milliers – d'autant plus que cette région a attiré de nombreux migrants tout au long du siècle, notamment des Swahili originaires de l'archipel de Lamu et des esclaves en fuite venus à Witu pour y trouver la protection du sultan.

5 D'après les résultats du recensement national du Kenya en 2009. Merci à Claire Médard pour m'avoir communiqué ces documents.

6 Ce chiffre est avancé par la commission Hollis-Ainsworth pour le district du Tana River. Kenya National Archives, DC/TRD/4/1909, « *An outline of Tana River History* by J.S.S. Rowland ».

Mais bien que Witu ait largement contribué aux transformations sociales et politiques du nord de la côte est-africaine, sa quasi-absence en tant qu'objet d'étude dans les travaux universitaires est troublante. De façon générale, l'histoire de la côte swahili au XIXe siècle a fait l'objet de nombreuses études historiques, d'abord par des historiens amateurs⁷ (explorateurs et administrateurs coloniaux) qui ont souvent réalisé des études pionnières, puis par des universitaires⁸.

Si l'archipel de Lamu a aussi été concerné par cette abondante littérature, en raison de son rôle fondamental dans l'histoire et la culture de la côte, ce n'est pas le cas du sultanat de Witu. Toutefois, il est important de mentionner la thèse de Marguerite Ylvisaker⁹ qui, dans son étude sur les mécanismes de transformations politiques et sociales de l'archipel de Lamu au XIXe siècle, donne une place de choix au sultanat de Witu et notamment aux relations entre le sultan swahili et les populations africaines voisines. Les résultats de ce travail ont également fait l'objet d'un article de l'historien James de Vere Allen¹⁰, qui, à l'inverse d'Ylvisaker, se penche sur les causes idéologiques du développement du sultanat. Sa thèse repose sur l'idée que cet État a été fondé dès son origine comme un nouvel espace où les idéaux et le mode de vie des patriciens swahili de Pate seraient préservés.

7 Voir les travaux d'Alice Werner, ainsi que C. Guillain, J.S.S. Rowland, A.C. Hollis, R. Burton.

8 F. Cooper, J. Glassman, R.L. Pouwels, M. Ylvisaker, F.J. Berg, H. Brown, J. de Vere Allen, J. Willis, F. Morton.

9 YLVISAKER, M., 1979, *Lamu in the Nineteenth Century: Land, Trade and Politics*, Boston, Boston University.

10 ALLEN, J. de VERE, 1984, « Witu, Swahili history and the historians », in SALIM, A.I. [éd.], *State Formations in Eastern Africa*, Nairobi, Heinemann, p.216-249. Voir aussi ALLEN, J. de VERE, 1993, *Swahili Origins, Swahili Culture and the Shungwaya phenomenon*, Londres, James Currey.

Par cette démarche idéologique, il s'agirait en réalité de conserver un statut social et un pouvoir fort, face aux nouveaux codes de prestige et d'accès au pouvoir qui se développent avec l'expansion du sultanat omanais de Zanzibar.

En dehors de l'étude de qualité proposée par Ylvisaker, il faut cependant signaler qu'aucune fouille archéologique n'a encore été entreprise sur le site de Witu. Cela est d'autant plus étonnant que l'archipel de Lamu et son hinterland ont été, et font encore, l'objet de nombreux travaux archéologiques¹¹.

Comment expliquer le défaut de recherches historiques et archéologiques sur Witu ? La difficulté liée au terrain de la région de Witu, située entre le fleuve Tana depuis la ville récente de Garsen, jusqu'à Kipini et le littoral, peut être une cause. En effet, les villages de la région ont été touchés dans les années 1970 par des attaques de Somalis, les shifitas, attaques dont les habitants de Witu se souviennent encore alors qu'ils n'étaient que des enfants, ce qui a rendu la zone extrêmement instable et très peu sécurisée. D'autre part, il faut aussi mentionner les obstacles liés au peu de sources produites au début du XIXe siècle, période pourtant fondamentale dans l'élaboration du sultanat¹². Les Nabahani se sont en

11 Voir les campagnes de fouilles menées par Kirkman à Ungwana et à Gedi dès les années 1960 ; Chittick à Manda dans les années 1970 ; George Abungu à Ungwaya dans les années 1980 ; Mark Horton à Shanga dans les années 1990 ; les National Museums of Kenya à Pate et à Siyu. WILDING, R., « *A Report on the Archeological Fieldwork on the Northern Kenyan Coast, 1971-1973* », Manuscrit non publié, British Institute in Eastern Africa, Nairobi, p.1-31.

12 On peut cependant rappeler les écrits de

effet d'abord installés à Kau, centre depuis longtemps déjà dans l'orbite commerciale de Pate¹³ et qui conserve un débouché sur l'océan, avant de partir pour Witu ; mais les raisons de ce départ restent obscures.



Lancien palais du sultan à Witu (photo: Clélia Coret)

2. Witu, fruit du conflit entre le pouvoir déclinant des Nabahani et la puissance de Zanzibar.

Actuellement à Witu, seuls quelques indices témoignent encore de la période du sultanat qui a couvert une partie de la seconde moitié du XIXe siècle – soit entre les années 1860 et 1890. Il s'agit d'une part de deux bâtiments situés sur la route principale reliant Mombasa et Lamu et qui traverse Witu. Les habitants estiment que ce sont les maisons les plus anciennes de la ville et que l'une d'entre elles – à présent repeinte aux couleurs d'une célèbre marque de téléphonie mobile – a été le « palais » du sultan de Witu.

D'autre part, au sud de la ville, dans le quartier (*mtaa*) de Diwani, on peut encore trouver la tombe du sultan emblématique de Witu, Ahmad bin Sultan Fumoluti bin Sultan Sheikh

James Emery et des capitaines Thomas Boteler et William Owen dans les années 1830.

13 VERNET, T., 2005, *Les cités-Etats swahili de l'archipel de Lamu, Dynamiques Endogènes, Dynamiques Exogènes*, Thèse de doctorat, Université Paris I. p.339.

Nabahani alias Ahmad Simba («le lion»), qui a régné entre 1856 et 1889¹⁴. Il est important de noter l'originalité de cette tombe qui comporte une épitaphe gravée en kiswahili dans l'alphabet arabe, seule production de ce type sur toute la côte swahili et puissant indice des desseins fédérateurs et identitaires de la population swahili originaire de Pate. Cette épitaphe indique la mention suivante : «Ci-gît l'homme qui a fondé la ville de Witu le 10 janvier 1862» (Ni huyu bwana aliobuni hapa Witu. 12 Rajabu AH 1278). En kiswahili, le verbe fonder, *kubuni*, témoigne d'une volonté affirmée d'établir la communauté swahili dans cet acte de naissance¹⁵, d'autant plus qu'il est accompagné d'une date extrêmement précise, mais qui a pu faire l'objet d'une réinterprétation au moment de l'édification de cette tombe.

L'histoire de ce sultanat est au cœur des enjeux de l'ensemble de la côte swahili au XIXe siècle et permet notamment d'illustrer une des formes de résistance que les *waungwana* ont adoptée face à l'hégémonie économique, sociale et politique du sultanat de Zanzibar. En effet, Seyyid Said, «prince marchand» et imam d'Oman depuis 1804, déplace sa capitale à Zanzibar en 1840 dans l'intention de profiter plus directement des produits d'Afrique



La tombe du sultan de Witu dans le mtaa de Diwani (photo: Clélia Coret)



Épitaphe la tombe du sultan Ahmad bin Fumoluti (photo: Clélia Coret)

de l'Est : l'ivoire et les esclaves. Son installation définitive à Zanzibar accélère la migration de nombreux autres marchands dans son sillage sur la côte est-africaine¹⁶. Dans le nord de la côte swahili, ce sont surtout des marchands et religieux hadrami qui s'installent. Ces migrants arabes vont être à l'origine d'un processus d'arabisation du littoral est-africain¹⁷.

- 14 TOLMACHEVA, M. (éd.), 1993, *The Pate Chronicle, East Lansing*: Michigan State University Press, p.482.
- 15 Voir l'importance de l'acte de fondation dans la définition d'une cité-Etat, qui a également pu faire l'objet de rituels à Witu : ALLEN, J. de VERE, 1993, *Swahili Origins*, p.168. HOLDER G. et PEATRICK A.-M. (dir.), 2004, « Cité-Etat et statut politique de la ville en Afrique et ailleurs », *Journal des Africanistes*, Vol.74, n°1-2, et HANSEN M.H. (dir.), 2000, *A comparative study of thirty city-state cultures*, Copenhagen, Det Kongelige Danske Videnskaberne Selskab.
- 16 VERNET, T., 2002, « Les cités-Etats swahili et la puissance omanaise (1650-1720) », *Journal des Africanistes*, Vol.72, n°2, p.89-110.
- 17 POWWELS, R.L., 1987, *Horn and Crescent: Cultural change and traditional Islam on the East African Coast, 800-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, p.129.

Ainsi, le prestige social va peu à peu se matérialiser dans l'imitation de valeurs et de comportements considérés comme « arabes ». Cela se traduit, par exemple, par l'adoption de codes vestimentaires ou encore par des transformations dans l'architecture. Le rapport à l'écriture se transforme également à ce moment. Alors que la côte swahili a produit une littérature écrite depuis les XVIIe-XVIIIe siècles, l'écriture – dont le recours est rendu plus systématique avec

la venue des Arabes – va devenir un outil de légitimation plus puissant et plus présent pour les patriciens des cités swahili qui se trouvent, pour certains, affaiblis par le pouvoir omanais¹⁸. Les « armes » de ces concurrents ont alors été retournées contre eux-mêmes.

Mais cette tendance à l'arabisation n'est pas incompatible avec un mouvement conservateur de maintien de ce qui est considéré comme des normes et des valeurs dignes des *waungwana*. La fondation du sultanat de Witu peut ainsi à la fois combiner le repli des *waungwana* autour d'une idéologie qui cherche à préserver le statut social et le prestige en référence à l'islam¹⁹ et à l'urbanité, avec le recours à des valeurs et des pratiques davantage représentatives de la culture omanaise.

3. Hypothèses sur la naissance de Witu en tant que sultanat swahili

Notre interrogation initiale portait sur les moyens mis en œuvre par les Nabahani pour faire de Witu un

- 18 C'est dans ce contexte que les chroniques de Pate apparaissent. Ces chroniques sont en réalité un patchwork entre traditions orales et volonté de légitimer les Nabahani en leur donnant des origines anciennes (ils seraient sur le trône de Pate depuis le XIIIe siècle) et prestigieuses.
- 19 Les Omanais pratiquent un islam ibadite, tandis que les Swahili pratiquent un islam sunnite.

sultanat swahili, c'est-à-dire un Etat fondé autour d'une culture swahili «par excellence». Cette question ne peut-être tranchée sans connaître les circonstances exactes de la naissance de Witu. Or, il apparaît à la lecture des sources écrites et à l'écoute des sources orales que différentes versions existent.

Du côté des sources écrites européennes, documents publiés ou archives, le rôle du conflit entre les *waungwana* de Pate et les Omanais semble avoir été déterminant dans l'installation des Nabahani à Witu. C'est à cause de menaces milières répétées (1822 à Pate ; 1862 à Kau²⁰) qu'une partie de la classe dirigeante de Pate et de ses habitants ont dû fuir sur le continent. D'après les sources britanniques, cela a été un moyen de trouver un refuge, dans l'intention de poursuivre le conflit contre Zanzibar à partir d'un lieu moins accessible et avec de nouvelles ressources, naturelles et humaines. Au contraire, selon les sources allemandes – dont les auteurs ont pour la plupart entretenu des relations cordiales avec le sultan de Witu – cette fuite sur le continent est perçue comme la volonté d'en finir avec un conflit trop long et trop coûteux.

A l'inverse, les sources orales mettent l'accent sur les enjeux locaux, c'est-à-

20 YLVISAKER, M., 1978, « The Origins and Development of the Witu Sultanate », *International Journal of African Historical Studies*, Vol.11, n°4, p.670, 674.

dire sur les conflits dynastiques à Pate qui auraient conduit une partie de la famille Nabahani à quitter la cité pour aller s'installer ailleurs. Les raisons du choix de Witu sont assez imprécises, mais l'idée d'une coopération économique et de relations politiques anciennes entre Pate et les populations habitant cette région du continent n'est pas à négliger²¹.

Bien que ces versions se contredisent parfois, elles ne sont cependant pas incompatibles. En effet, il est tout à fait envisageable que – comme ce fut également le cas à Lamu et à Mombasa – les Omanais aient soutenu la faction de la famille Nabahani qui leur était favorable. C'est d'ailleurs vers cette idée qu'une des versions de la chronique de Pate nous entraîne²². D'après elle, de multiples causes expliquent le départ des Nabahani pour Witu : les conflits dynastiques à Pate dans lesquelles s'investissent les autres cités (Lamu et Mombasa) ; ainsi que les assauts de l'armée de Zanzibar.

Si Marguerite Ylvisaker insiste dans sa thèse sur l'impact de l'impérialisme omanais dans le développement de Witu, James de Vere Allen est, quant à lui, persuadé que ce sont moins des causes extérieures que la détermination d'une partie de la famille Nabahani de s'installer à Witu qui est la cause première de la fondation de cet État swahili. Ces deux approches ne doivent cependant pas s'exclure car elles donnent toutes les deux des pistes de réflexion fructueuses. D'autres problématiques doivent encore être élaborées pour tâcher de mieux comprendre l'histoire du sultanat de Witu, témoin et acteur incontournable des dynamiques politiques, sociales et économiques de l'ensemble de la côte swahili au XIXe siècle.

En 1890, quand les Britanniques forment finalement un protectorat à Witu, ils placent à sa tête un souverain fantoche qui n'est pas issu de la famille Nabahani. La colonisation britannique porte finalement le coup de grâce au pouvoir politique de ces patriciens swahili, dont le déclin était déjà bien engagé depuis près d'un siècle. Aujourd'hui, si ces familles sont absentes des structures du pouvoir local, leur nom reste pourtant connu de tous et demeure une source de prestige et de légitimité aux yeux de leurs porteurs.

21 VERNET, T., 2005, *Les Cités-Etats Swahili de l'Archipel de Lamu, Dynamiques endogènes, dynamiques exogènes*, Thèse de doctorat, Université Paris I. p.339.

22 Il s'agit de celle du capitane Stigand. Voir TOLMACHEVA, M., 1993, *The Pate Chronicle*, p.37-127. Les chroniques de Pate (il existe près d'une dizaine de versions) n'ont trouvé de forme écrite que très tardivement (fin XIXe-début XXe siècle), souvent à la demande des Européens, ce qui pose un réel problème de reconstruction de l'histoire de la part des chroniqueurs. POWWELS, R.L., 1996, « *The Pate Chronicles revisited : nineteenth-century history and historiography* », *History in Africa*, Vol.23, p.301-318. CORET C., « Le pouvoir de l'écrit : les chroniques swahili dans l'historiographie » [à paraître dans les actes du colloque tenu à Lomé en mai 2011 : « *Sources orales et histoire africaine : bilan et perspectives* »].

Remerciements: Je remercie l'IFRA d'avoir financé un terrain de recherche en juillet et août 2011 au Kenya et en Tanzanie. Mes remerciements s'adressent aussi à Thomas Vernet pour ses conseils dans la rédaction de cet article, Stéphanie Duvail pour son aide précieuse dans la réalisation de la carte et Marie-Claude Jondeau pour sa relecture avisée.

Clélia Coret est doctorante en histoire au Centre d'Étude des Mondes Africains (UMR 8171) à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Contact: clelia.coret@gmail.com

Cartographie: Stéphanie Duvail - Chercheur à l'IRD

Photos: Clélia Coret

MAMBO! présente les travaux récents de chercheurs, doctorants ou étudiants en master associés à l'IFRA.

Directeur de l'IFRA: Christian Thibon

Mambo! est édité par Marie-Aude Fouéré et Amélie Desgropes

Note: Les points de vue et analyses exprimés dans cet article n'engagent que l'auteur et aucunement l'IFRA.